

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

L'arrêté de nomination du 19/07/17 portant nomination de Monsieur Arnaud Torres en tant que Président Directeur général de l'Agence nationale de la recherche par intérim ;

Vu le contrat de travail du 01 janvier 2013 portant nomination de Madame Marie-Lucia Pragassam au poste de responsable du pôle comptabilité et gestion interne de l'agence comptable de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu l'avenant au contrat de travail en date du 01 octobre 2015 ;

Décide :

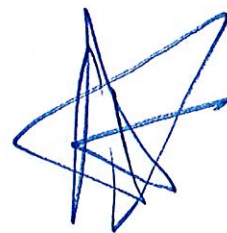
Article 1 : Délégation est donnée à Madame Marie-Lucia Pragassam, responsable du pôle exécution budgétaire de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement, au-delà de 2 000 euros et dans la limite de 100 000 euros.
- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de fonctionnement dans la limite de 50 000 euros.
- Les actes relatifs à l'établissement des titres de recettes imputés sur le budget de fonctionnement dans la limite de 100 000 euros.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 22/07/2017

Paris, le 22 juillet 2017

Le Président directeur général



Arnaud TORRES